



Injonction et commandement aux fins de saisie vente

Par **patou05**, le **26/11/2013** à **10:11**

Une injonction et commandement aux fins de saisie vente (titre exécutoire non encore signifié).

La délibération du référé a été rendue le 05 Novembre 2013, le 20 Novembre 2013 je reçois cette décision à mon domicile par huissier de Justice, dont le délai est à 8 jours et sur la demande de la partie adverse.

Dépens antérieurs(doit plaidoirie) 13,00€

Coût du présent acte 50,00 €.

Quels sont les risques dans la mesure où mon Avocat me demande deux chèques à l'ordre de la CARPA.

Par **patou05**, le **26/11/2013** à **10:14**

Mon Avocat me demande deux chèques à l'ordre de la CARPA, y a-t-il un risque d'être saisi pour avoir bloqué cette somme de 63,00 €